

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	29 (1941)
Heft:	586
 Artikel:	Telles qu'ils nous ont vues...
Autor:	M.F. / Videcoq, Etienne / Ray
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-264036

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

c'est tout ce qu'il y a de plus normal si l'on ne veut pas le voir « rendre » moins et manifester bientôt des troubles dus à la sous-alimentation. Mais cela ne suffit pas. Ces substances nutritives productrices de calories ne peuvent pas être utilisées normalement et remplir leur tâche nutritives si certains facteurs appelés accessoires ne sont pas de la partie. Or lorsque ces facteurs, les vitamines, font défaut, se produisent des maladies par carence (*Mangelkrankheiten*) dont il ne faut pas se rire impunément ! Aussi la première chose à faire pour éviter d'être atteint d'une carence quelconque est de varier son régime autant que faire se peut, et de consommer des aliments, frais. La fraîcheur est une indication formelle, car elle signifie une teneur aussi élevée que possible en principes protecteurs vitaminiens, en vitamines C surtout. Mais il ne faudrait pas se méprendre sur ces indications générales.

Nous constatons, par exemple, que la rumeur publique accorde à tous les fruits, (dont nous ne discutons nullement la valeur nutritive générale due à la présence d'éléments divers précieux), une forte teneur de vitamines. Or ce n'est pas exact, car il y a des variations très marquées du taux de ces substances selon leur durée de conservation et l'espèce considérée. De tables précises que l'on peut consulter, il résulte, par exemple, que si le faux-fruit d'églantier est une source de vitamine C, la pomme fait pître figure, et n'en contiendrait pas en moyenne et à l'état frais que de 2 à 25 mg par 100 grammes, alors que les baies sus-nommées arrivent à accuser une teneur de 1000 et 1500 mg par gr ! En d'autres termes, rien n'est plus dangereux que de généraliser dans un domaine que la science n'a pas encore exploré de façon tout à fait complète, ou dont les données sont méconnues du grand public. Et puis, il y a la cuaison souvent mal comprise qui « tue » les aliments et les altère profondément, lorsque par surcroît des cristaux de soude sont ajoutés aux eaux de baignade à faciliter et à rendre plus rapide les opérations culinaires. Plus on étudie ces questions, plus on se rend compte de la nécessité d'une instruction pratique et générale de la femme, car des erreurs commises quotidiennement, en s'accumulant peuvent exercer des effets désastreux sur la santé publique, en rendant précaire la résistance organique et nerveuse.

C'est de la sorte que nous pouvons dire ici avec les hygiénistes que, malheureusement, la part toute dans l'alimentation au pain est devenue insuffisante, soit que l'on en veuille moins qu'avant, soit que le degré de mouture plus élevé de la farine lui ait enlevé des consommateurs gourmands et avides de pain blanc. Selon des médecins très connus, ceci serait même la cause des nombreuses carences en vitamine B dont souffre notre population européenne. Quant à la populaire pomme de terre, si riche en vitamine C, à l'état cru, est peut-être suffisante pour couvrir les besoins organiques au début de la saison, mais il faut cependant tenir compte de deux facteurs non négligeables: la cuisson et l'encaillage qui détruisent en notable proportion, dans la majorité des cas, le facteur C, appelé anti-infectieux. Disons encore que les graisses et certaines huiles végétales, utiles à l'organisme humain comme source de calories, lui apportent aussi des vitamines, mais qui risquent avec le rationnement de se raréfier et d'entrainer des désordres nouveaux ou d'accroître des troubles existant surtout chez les écoliers, et les enfants en pleine période de croissance.

Dès lors, la femme suisse a beaucoup à faire. Elle doit se multiplier pour assurer à chacun, jeunes et vieux, une ration quotidienne qui assure le maintien de la santé publique. Elle ne pourra y parvenir que par l'observation des règles modernes de l'alimentation rationnelle, tenant compte dans la plus large mesure possible des vitamines, des sels minéraux et de tous les éléments protecteurs dont nous avons besoin en quantités déterminées. Si ce « seuil de besoin » n'est pas atteint, alors nous courrons le risque de voir se développer les maladies par carence sous toutes leurs formes, et avec tous les degrés d'intensité.

C'est donc à la femme de s'inspirer de la science de la nutrition, très avancée dans notre pays, et d'en assurer la diffusion. Dr. L.-M. S.

Cri d'alarme L'éternelle confusion du "cumul,"

...*Dans la langue générale, jouissance simultanée de plusieurs emplois ou plusieurs traitements*, dit Littré, qui ajoute: « *en ju-risprudence, cumul des peines* ». Par quoi, il montre bien que, dans le clair langage de France, le cumul est l'acte d'une seule personne, attendu qu'il ne viendra jamais à quiconque l'idée de dire que deux bandits condamnés, l'un à être pendu, l'autre à être emprisonné, ont « cumulé » ces deux peines !

Et cependant, c'est sur le fôl de ce terme complètement inexact que se livre toute la bataille engagée contre le travail des femmes mariées. Alors qu'il y aurait cumul la seulement ou le mari, ou la femme, ou encore tous les deux, occuperait chacun *individuellement* deux ou trois postes rétribués, on néglige complètement le fait, de première importance pourtant, qu'il y a en jeu deux personnes, dont ni l'une ni l'autre n'a perdu de par le mari conjugal sa capacité de personnalité indépendante. Et ceci, va malheureusement beaucoup plus loin qu'une simple querelle de grammaire, de logique ou du bon sens: voyez tous les arrêtés gouvernementaux, tous les projets législatifs portant le titre « contre le cumul », qui s'attaquent uniquement à la femme en la mettant dans l'impossibilité d'exercer une profession.

Voyez notamment le projet d'arrêté législatif que M. Déthiollaz, député chrétien-social, a déposé le 15 février au Grand Conseil de Genève, et qui est plus dangereux que tous ceux qui l'ont précédé, parce qu'il ne se limite pas à un seul canton, mais vise l'ensemble de la Confédération. M. Déthiollaz, en effet, voudrait charger le Conseil d'Etat de « demander dans le plus bref délai au Conseil Fédéral de prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour supprimer dans l'ensemble du pays les cumuls d'emploi entre conjoints, dans la mesure où le gain du chef de ménage permet d'assurer la vie normale de la famille ou du ménage. Cette suppression devra intervenir aussi bien dans les activités relevant de l'initiative privée que des administrations fédérales, cantonales, communales ou de droit public... Les cantons seront chargés notamment de fixer, en tenant compte des circonstances locales et des charges de familles des intéressés, les taux de revenus au delà desquels les doubles gains sont interdits ».



DE-CI, DE-LA

Succès féminins.

Miss Caroline Haslett, présidente de la Société britannique des Femmes ingénieurs, a été nommée conseillère au Ministère du travail, spécialement pour tout ce qui concerne la formation professionnelle des femmes.

Mrs. Jossie Adamson, députée travailliste anglaise, a été nommée secrétaire adjointe au Ministère des pensions.

Une femme, Mme Sylvia Vacani da Motta Rezende vient d'être nommée professeur de géologie à l'Université de Rio-de-Janeiro. C'est la première fois que pareil fait se produit.

Beaucoup plus près de nous, l'Université de Neuchâtel vient d'admettre comme privat-doctor Mme Claire-Eliane Engel, Dr. ès-lettres, qui fait durant ce semestre un cours sur le théâtre anglais des XVII^e et XVIII^e siècle.

Lors du récent concours de portraits, dit concours Harvey, qui vient d'avoir lieu à Genève, le jury à l'unanimité a attribué le premier prix, à Mme G. Hainard-Roton, qui l'a ainsi emporté sur 38 concurrents presque tous masculins. L'œuvre primée est un portrait de fillette aussi expressif que vivant. Toutes nos félicitations.

Est-ce vraiment un comble ?...

Le journal *La Patrie valaisanne* part en guerre contre le président de la commune de Chippis, qui, ayant la chance d'être le père d'une fille intelligente et débrouillarde, lui confie diverses fonctions qu'elle paraît remplir au mieux, ce qui suscite l'ire de ceux qui n'estiment pas que ce soit là le domaine d'une humble femme: distribution des cartes de rationnement, des patentes, procès-verbaux de la police locale, etc., etc. Mais ce que notre bouillant confrère déclare être un comble, c'est que, lors de la dernière réunion des présidents et des secrétaires communaux du district de Sierre, ce fut cette élégante jeune personne qui, au moment de l'appel des présences, répondit en lieu et place du président et du secrétaire de la commune de Chippis. Pour le coup, c'en était trop, et *La Patrie valaisanne* de monter sur ses grands chevaux, en déclarant que « les renseignements fournis à cette réunion devaient l'être par ceux qui les connaissent de première main... »

Mais puisque cette jeune fille remplace si souvent son père, n'a-t-elle pas toutes chances d'être mieux au courant que qui que ce soit de tous ces détails d'administration intérieure ?... Et c'est pourquoi, loin de déclarer « que c'est un comble », nous pensons que voilà la preuve faite par la pratique qu'une femme peut rendre d'inappreciables services comme secrétaire de commune — en attendant d'être officiellement autorisée à remplir ce poste !

Salaire égal...

Nous reproduisons d'après notre confrère d'Aarau, *Die Frau in Leben und Arbeit*, ce tableau comparatif des salaires masculins et féminins dans diverses industries suisses (salaire horaire).

	Hommes ouvriers	Hommes ouvriers	Femmes qualifiées non qualifiées
Industrie métallurgique	1.38	1.08	0.73
Industrie textile	1.06	0.92	0.70
Industrie du papier	1.30	1.02	0.64
Industrie chimique	1.44	1.21	0.71
Industrie de l'alimentation	1.41	1.18	0.70

« Nous n'ignorons pas, ajoute notre confrère, que, dans ces industries, le travail féminin et le travail masculin sont souvent très différents, et que, souvent aussi, la main-d'œuvre féminine qui y est employée n'est pas qualifiée. Il n'en reste pas moins que cette différence entre les deux dernières classes d'ouvriers de ce tableau est frappante et attristante ».

Et, ajouterons-nous de notre côté, que devient avec de pareils chiffres de salaires féminins la légende des bas de soie dans lesquels se pavent les ouvrières « qui gagnent trop ? »...

Telles qu'ils nous ont vues...

Tel est le titre — au masculin seulement ! — du volume alerte, vivant, évoquant, parfois même émoi, qu'ont eu l'héritage idée de faire paraître les Editions Labor (Genève), et dont le succès a été tel que la première édition a été enlevée en quelques jours. Heureuse idée en effet de demander à ces hôtes de sept mois que furent les internes français d'une des armées de l'Est de nous faire connaître par la plume et le crayon leurs impressions, leurs souvenirs et leurs récits touchant le pays qui leur offrait asile et ses habitants. Et comme parmi ces officiers, sous-officiers et soldats de France, se trouvaient de bonnes plumes et d'excellents crayons, le résultat de cette collaboration n'a pu qu'être captivant.

Or, la population suisse, ce ne sont pas seulement, comme en matière de droit de vote, des hommes. Ce sont aussi des femmes, et c'est pourquoi il nous a paru intéressant de relever pour nos lectrices les évocations et les jugements portés ainsi sur nos Confédérées de la campagne. Car n'oublions pas que c'est uniquement dans quelques bourgs ou villages de Suisse allemande (Emmental, Suisse centrale, Thurgovie) qu'ont été installés ces internés, et qu'ils ont pu connaître des femmes suisses, avec lesquelles plusieurs d'entre eux entrent en rapports certainement pour la première fois

de leur vie. Leurs croquis sont-ils ressemblants ? en reconnaissent-ils les modèles ? nous reconnaissent-nous nous-mêmes dans les synthèses générales que, par comparaison avec les femmes françaises, ils essayent d'établir ? Nous serions intéressées par l'opinion sur ce point de nos lectrices, en grande majorité Romandes et citadiennes et qui, peut-être de la sorte, et justement du fait de ce recul, pourront mieux estimer la valeur et le bien-fondé de ces jugements. Mais ce que, comme nous, assurément, elles ne manqueront pas de relever, c'est le chant émouvant de reconnaissance qui s'élève à chaque page pour ce qui a été fait pour ces hommes par nous — et qui a été si peu en regard des détresses dont nous avons senti toute l'étendue.

M. F.

La femme suisse

...La France, a-t-on dit, est un pays où la femme règne sans gouverner.

C'est vrai peut-être, mais au prix de quelques sacrifices ?

On ignore bien souvent à l'étranger ce qu'est une femme française ; on lui fait une réputation de légèreté qui est entièrement fausse. Quiconque a pénétré dans les campagnes ou dans la bourgeoisie peut dire à quelle somme d'abnégation, de dévouement, d'amour maternel ou conjugal elle peut parvenir. Incontestablement, elle régne, mais elle régne par la vertu de sa modestie, de son travail minutieux, de la gène qu'elle s'impose pour satisfaire l'égoïsme tout naturel à l'homme, son seigneur et maître.

Ce que l'on voit en Suisse est différent.

Le femme semble se maintenir ou être maintenue par l'homme dans la sphère d'action qui lui est propre. Peut-être a-t-elle moins d'ambition et plus de sagesse ? Mais, conséquence naturelle, elle jouit de plus de liberté. Elle peut, sans être déconsidérée, rouler sur les routes à toutes pédales en découvrant ses jolies jambes, rire à pleine gorge, chanter dans le campagne, prendre des bains dans des établissements mixtes. Et, sans éveiller la médisance ou la jalouse, elle peut avoir des amis et des camarades masculins.

Chose inconcevable chez nous, la femme suisse a ses clubs (?) qui tiennent réunion dans les auberges (?) Réds). Les mariés français verraient dans de telles réunions une menace de sédition, un complot contre leur autorité, quelque manifestation féministe touchant à la provocation, alors qu'elle répondent ici à une saine conception du minimum d'indépendance nécessaire.

Autre conséquence, sans doute, de sa sagesse, la femme suisse semble avoir une part de travail moins écrasante que chez nous, et sait mieux se faire aider par son mari. Sans doute la paysanne travaille aux champs, mais elle n'assume pas seule, comme je l'ai vu souvent dans les campagnes normandes, les soins de la basse-cour, la traite des vaches, l'entretien des porcheries, la confection des fromages, la culture des jardins potagers, et naturellement les travaux ménagers, pendant que le mari court les marchés, les ventes mobiles et les cafés pour se tenir au courant (du moins il le prétend !) des affaires et des prix. La Suissesse peut ainsi consacrer plus de temps à sa toilette, et il est frappant de constater combien, même au village, elle s'habille avec un goût simple et heureux.

Le domaine particulier de la femme, son intérieur, n'est, en Suisse, ni un musée, ni un temple, ni un laboratoire. La conception est moins rigide qu'elle ne semble l'être en France, mais plus égale.

La femme française, qui a des préférences ménagères, sera intrinsèquement pour la tenue intérieure de sa maison, pour la propreté de son carreau de cuisine, la poussière des meubles et le brillant du fourneau, mais par contre elle sortira sans éprouver nulle gêne sur une bicyclette rongée par la rouille ou dans une auto aux ailes bosselées. La femme suisse a un plus grand souci que la femme française de tout ce qui se voit, de la propreté de la rue du village, et de l'alignement de son tas de bois. Les fleurs que la femme française mettra sur son piano, elle, la femme suisse, les place à sa fenêtre — quitte à obscurcir la pièce où elle vit !

Toutefois, il est un plan sur lequel les différences de culture et de race s'atténuent sans disparaître: c'est le plan de la charité.

Quelle largeur dans la bonté, quelle délicatesse et quel désintéressement ! Que partout où nous sommes passés, les groupements de femmes aient pris en charge le lavage et l'entretien du linge de nos soldats, sans avoir rien d'autre à espérer qu'une reconnaissance muette, voilà qui force notre admiration et presque notre stupéfaction. Non pas que de telles initiatives soient inconcevables en France, mais elles n'auraient sans doute pas cette constance, ou elles prendraient une forme plus personnelle, plus individualisée. C'est dans cette faculté qu'ont les femmes suisses de s'élever à une conception plus communautaire de la charité que se trouve sans

¹ Les internés en Suisse, 1940. Préface de G. Scapini. 1 volume de 192 pages, avec de nombreuses illustrations.

Contre la Reval

(Suite de la 1^{re} page.)

II. Un peu de documentation

Nous réunissons ci-après, à l'intention de celles de nos lectrices qui se sont déjà mises à l'œuvre contre la Reval, quelques indications et quelques chiffres, qui leur permettront — non pas même de mieux réfuter les objections, car il n'y en a vraiment pas que tiennent debout ! mais de mieux étayer leurs affirmations et leurs recommandations.

* * *

Sur quelle documentation baser leur propagande ? Il nous paraît que notre Suisse Romande a été bien en retard sur nos Confédérés, car ce n'est guère que ces derniers jours qu'ont paru des publications populaires en français. Et même celles-ci, dans bien des cas, nous paraissent trop longues, trop détaillées, et nécessiteraient parfois un résumé expressif en quelques phrases lapidaires. C'est que toute cette affaire de la Reval est un peu compliquée à expliquer à d'autres qu'à des techniciens ! D'abord, il s'agit, pour tous les gens « qui pensent bien », de voter NON, alors que, généralement, les électeurs progressistes sont appelés à dire oui, et cela déjà est une difficulté ! Ensuite, il est permis, sans se faire taxer pour cela de mauvais citoyen, de ne pas être très au courant de tous les éléments du fonctionnement de la Régie des alcools ni de la technique de la distillation ! et c'est pour cette raison que nous souhaiterions une littérature de propagande plus simple et plus explicite.

A ce point de vue, l'une des meilleures publications qui nous ait été communiquée est la petite brochure illustrée éditée par la Ligue nationale contre l'eau-de-vie (Grand-Pont, 2, Lausanne) intitulée *Un attentat contre notre ravitaillement national* (12 pages, 6 fr. le 100), qui analyse clairement les résultats excellents de la loi de 1930 (amélioration du verger suisse, augmentation de la consommation de fruits pour toutes les couches de la population, diminution de près de moi-

tié de la consommation du schnaps, et par conséquent diminution du nombre des malades internés pour alcoolisme, bénéfices réalisés par la Régie, dont 4 millions ont été versés au fonds d'assurance-vieillesse, etc.) et montre quelles seraient au contraire les conséquences néfastes de la Reval. Une autre brochure, fort joliment illustrée en couleurs, *Pour la santé de notre peuple*, (envoi gratuit par le Secrétariat antialcoolique suisse, av. Dapples, Lausanne), nous paraît un peu diffuse, mais contient de nombreux graphiques et chiffres utiles à citer : sait-on par exemple que le verger suisse comprend 5 millions de pommeiers, et que le rendement moyen de chaque arbre est de 74 kg ? Laissons aux « as » en arithmétique le soin de calculer quelle est notre production en temps de restrictions alimentaires, ces fruits étant non seulement consommés frais, mais séchés, conservés, transformés en cidre doux, etc., alors que, si la distillation était libre comme le demande la Reval, toutes ces pommes produiraient pour une bonne part le chemin de l'alambic, leur masse entraînant fatalement la baisse du prix du schnaps et l'intoxication de la population. D'ailleurs, rien que pour la fabrication de l'alcool industriel, et alors qu'actuellement cet alcool est tiré de matières bon marché, il faudrait selon la Reval sacrifier 12.000 wagons de fruits, soit la composition d'un train de 93 kilomètres de long, qui s'étendrait sans interruption de Lausanne à Neuveville sur le lac de Biel. Mon dommage !...

La « Fruit-Union suisse » à Zoug, a publié de son côté un fort bel album constitué uniquement par des illustrations et leur légende sur l'utilisation de la récolte de 1937, qui fut abondante comme chacun s'en souvient. L'on y voit de façon aussi pittoresque qu'évacatrice l'utilisation rationnelle et saine de véritables laies de pommes de qualité (envoi avec l'aide de la Régie aux populations montagnardes, à 50.000 chômeurs des grandes villes, fabrication de cidre doux, etc., etc.). On nous dit que l'on peut obtenir cet album gratuitement auprès du Comité Central contre la Reval, Bahnhofplatz, 5, Berne.

Voici maintenant toute une série de publications plus techniques, destinées davantage à celles qui sont appelées à parler contre la Reval, qu'à l'homme et à la femme de la rue. Le N° de février de la revue *L'information au service du travail social*, presque entièrement consacré à la Reval, donne un résumé très clair de toute l'histoire de notre législation antialcoolique et sera consulté avec profit (Le N°: 50 ct., rue de Bourg, 8, Lausanne). La Régie elle-même a publiée une brochure de 24 pages : *L'initiative Reval et ses conséquences*, distribuée gratuitement et dans laquelle on trouvera bien des chiffres utiles. Nous avons encore sous les yeux une brochure bleue *L'aide de la Confédération à l'agriculture*, les derniers numéros de *L'Abstinence*, la feuille rose de propagande *Pour lutter contre l'initiative Reval* (dans laquelle il est dit, relevance, que « si les femmes ne peuvent voter, elles veilleront à ce que leur mari, leur père, leur frère, leur fils ne manque pas à son devoir... ») le tout demandé gratuitement au Secrétariat antialcoolique suisse à Lausanne.

Et enfin, pour celles qui voudraient faire porter leur propagande davantage sur le terrain de la santé et de l'hygiène que sur celui de l'économie publique et du ravitaillage du pays, mentionnons encore les brochures du Dr. Zurikoglu (Berne), résumant l'admirable étude du professeur Roch (Genève) sur *l'Alcoolisme et les maladies*, et celle du Dr. Steiger sur la consommation de l'alcool en Suisse. On y trouvera des chiffres vraiment significatifs : par exemple, le professeur Roch estime, sur la foi de statistiques établies quatre ans durant à l'hôpital cantonal de Genève, que presque la moitié des malades masculins hospitalisés étaient alcooliques, et que presque un tiers étaient dans un état grave du fait de l'abus des boissons.

* * *

Et pour conclure quelques chiffres, et une histoire vraie :

La diminution du nombre des appareils à distiller est une des tâches importantes, pour le progrès agricole et hygiénique, que la législation ac-

tuelle sur l'eau-de-vie encourage. Aussi la Régie fédérale des alcools renseigne-t-elle chaque année sur le nombre des alambics encore en service.

Leur nombre atteignait, avant l'entrée en vigueur de la loi actuelle sur l'alcool, 40.265 ; or, 6.460 n'existent plus, soit le 15 % ; la plupart ont été rachetés par la Régie. Les cantons qui se sont le plus distingués dans ce domaine sont ceux de la Suisse orientale : Schaffhouse, Thurgovie et Zurich, où 2/3 des alambics ont disparu, et les cantons romands, Genève, Valais et Neuchâtel. En revanche, les cantons de la Suisse intérieure, ainsi que Soleure, Bâle-Campagne et le Tessin sont au-dessous de la moyenne ; la diminution du nombre des alambics n'a atteint qu'un dixième de l'ancien effectif ou moins.

On peut espérer que le nombre des appareils continuera à diminuer au cours des années prochaines... si la Reval est repoussée !

Quant à l'histoire vraie, voici ce qu'écrivait avant l'entrée en vigueur de la loi de 1930 une feuille paroissiale d'un village de la région du lac de Thoune :

...On trouve un peu partout de ces fermes, vestiges d'un temps de bien-être et de travail, mais où maintenant les meubles sont rares et où tout est sale est en désordre... C'est d'elles qui viennent ces nombreux enfants qui, si souvent, font le désespoir des instituteurs... A les voir sur les bancs de l'école, avec leur figure pâle et apurée, on les prendrait plus volontiers pour des enfants venant des pires quartiers d'une grande ville que de fermes largement ensOLEILLÉES. Le moindre souffle d'air un peu rude les rend malades. Leur travail est pénible et lent. Une maîtresse d'école m'a raconté que sur dix enfants entrés dans sa classe un seul était normal : les autres étaient tous plus ou moins stupides. Mais, dans leurs maisons, l'on possédait des tonneaux ventrus destinés à la fermentation du fruit, et lorsque la saison est là, l'alambic remplit de son jet clair une bonne partie après l'autre. A ce moment-là le paysan le plus solide devient joyeux, s'excite, et finalement la bête prend le dessus. Plus d'un de ces enfants chétifs doit d'être né à un de ces jours de distillation : mais qui y pense ?...

Oui, qui y pense, sinon les femmes ?...

J. GUEYBAUD.

Chicago en 1871, ce petit hôpital fut détruit de fond en comble : avec une vaillance indomptable, Mary Thompson en transporta dès le lendemain les principaux services chez des amis, puis se remit à la brèche, réussissant à réunir de nouveaux fonds, des dons en nature tels que des calorifères ou même des nattes pour les escaliers ! et à reconstruire en 1885 un plus grand hôpital, qui ne tarda pas à devenir le troisième en importance de la gigantesque cité de Chicago. C'est actuellement un bâtiment moderne à cinq étages, disposant de 210 lits, et dans lequel fonctionne un état-major uniquement féminin de 125 femmes, sous la direction pratique de Miss Edna Nelson, qui a acquis une vaste expérience dans son activité pour la Croix-Rouge américaine en Chine, au Japon, pendant le tremblement de terre de 1923, etc., etc.



Correspondance

Contrat collectif de travail ou contrat de travail

L'entrelettre paru dans le *Mouvement Féministe* du 25 janvier 1941 annonçant l'adoption, dans le canton de Zoug, d'un contrat collectif de travail pour le service domestique, confirme une erreur en ce sens qu'il s'agit, non pas d'un contrat collectif de travail, mais d'un contrat d'engagement (contrat de travail). Ce contrat de travail a été élaboré par des groupements de maîtresses de maison et d'employées, mais il n'engage que la maîtresse de maison et l'employée qui en le signant ont déclaré vouloir en observer les clauses. Le contrat collectif, lui, est aussi élaboré par des associations patronales et ouvrières, mais les membres des associations qui l'ont contracté sont tenus de l'observer de même que les entreprises qui ont expressément adhéré à ce contrat.

Un troisième genre de contrat est le *contrat-type de travail*, dont les dispositions ont force de loi pour tous les contrats de services en vigueur ou devant être conclus dans une profession donnée, à moins qu'une convention contraire n'ait pas été faite par écrit entre les parties. Ce contrat peut aussi être élaboré par des associations patronales et ouvrières ou par des groupements d'utilité publique, ce qui est le cas, en général pour le service domestique. Il est promulgué par les autorités compétentes qui varient selon les cantons (Conseil d'Etat, Office cantonal de conciliation, etc.).

La teneur de tous ces contrats (contrat de travail, contrat collectif, contrat-type) est à peu de chose près la même : elle fixe les conditions de travail de la profession ; ce qui diffère c'est le champ d'application et l'influence que le contrat peut exercer sur ces conditions de travail.

Aucun contrat collectif de travail n'a été conclu pour le service domestique dans notre pays. Outre le canton de Zoug, les associations féminines des cantons de Vaud et de Neuchâtel ont éla-

La première femme diplomate britannique

Nous avons relaté dans un précédent numéro les démarches faites par les organisations féministes de Grande-Bretagne pour que soit enfin accessible aux femmes la carrière diplomatique. Et c'est avec une grande joie que nous apprenons que ces efforts ont été couronnés de succès, puisque l'on nous annonce l'arrivée à Washington comme attachée à l'ambassade britannique de Miss Mary Craig MacGeachy.

Miss MacGeachy est en effet bien connue dans tous les milieux féministes internationaux de Genève, puisque, pendant près de dix ans, elle fit partie de l'état-major féminin de la S. d. N. Attachée à la Section d'Information, elle avait été chargée en 1938, après le départ de la princesse Radziwill, d'assurer la liaison avec les organisations féminines, et à ce titre, elle fut en contact constant avec nombre d'entre nous. Son obligeance à nous renseigner, et à nous aider, sa participation officieuse ou officielle à nos Congrès, sa gaieté, son amour pour les vieux coins pittoresques de notre ville ou pour les bois et les champs de la campagne genevoise, ont laissé

chez nous des souvenirs de cordiale amitié, que nous exprimons ici en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Perspectives de travail féminin dans la Suisse de demain

Elles ne sont pas drôles, si tous ceux qui se préoccupent d'un « ordre nouveau » partagent, en cette matière, les idées de M. Jean-Marie Musy, — telles du moins qu'elles nous ont été rapportées par un quotidien à la suite d'une de ces conférences à grand orchestre faites à Genève l'autre semaine. Selon l'orateur bourgeois, il y aurait possibilité, sauf certains cas spéciaux, de renvoyer à la maison la plupart des 100.000 femmes qui en Suisse, travaillent contre salaire, cette méthode expéditive et simpliste contribuant dans une large mesure à résoudre les difficultés actuelles. Il est évident que, comme pour l'œuf de Christophe Colomb, il suffisait d'y penser et nul doute que cette suggestion ne rencontre un chaleureux assentiment de la part de tous les

« hommes médiocres », qui, selon le professeur Hanselmann, sont ceux qui gêne essentiellement la concurrence féminine.

N'ayant pas assisté nous-même à ces conférences, nous ne savons pas si M. Musy a fourni des détails sur le sort qui attendrait celles de ces 100.000 travailleuses qui n'ont pas de foyer où s'abriter, pas de mari pour les entretenir, pas de parents pour les accueillir... Nous avons seulement compris, toujours d'après le compte-rendu d'un chroniqueur admiratif, que selon le conférencier, la raréfaction du travail féminin contribuerait à rehausser les salaires, « les cas de jeunes filles travaillant pour 60 ou 80 francs par mois étant une anomalie néfaste » ce en quoi, et une fois n'étant pas coutume, nous sommes pleinement d'accord avec lui. Mais alors quels postes d'ordre supérieur et de classe bien rétribués seraient exceptionnellement ouverts aux femmes ? puisque l'on a tant de peine actuellement à les admettre à des salaires inférieurs... Ou bien faisons-nous complètement erreur ? et est-ce par l'abolition radicale et totale de toute activité féminine rétribuée que, coupant le mal à la racine, M. Musy croit supprimer les salaires de famine ? Car il est évident que le jour où aucune femme ne travaillera plus du tout, il ne sera plus possible de la mal payer ! C'est d'une aveuglante évidence.

E. GD.

Le 75^e anniversaire d'un hôpital exclusivement féminin

Des trois hôpitaux des Etats-Unis où ne fonctionne exclusivement que du personnel féminin, celui de Chicago (Hôpital pour femmes et enfants) vient de célébrer son 75^e anniversaire, ce qui, même pour un hôpital, est une date d'existence assez respectable.

Sa fondatrice en fut en 1865 la doctoresse Mary Harris Thompson, dont les brillantes études de médecine dans divers Instituts, puis à l'Université de Boston, furent brusquement arrêtées du fait du refus d'un grand Collège médical de Chicago de l'admettre comme interne, lorsqu'elle désira approfondir ses connaissances pratiques. Ce fut qu'à grand peine qu'elle obtint qu'une autre institution lui ouvrit ses portes à elle et à quatre autres de ses camarades femmes, avant de les bloquer à nouveau et pour cinquante ans à toute assistante du sexe féminin.

Mais sur ces entrefaites, la guerre de Sécession, et l'épidémie de choléra qui la suivit, ayant prouvé l'urgence absolue de l'augmentation d'un corps d'infirmières expérimenté, Mary Thompson vit la décision hardie de fonder un hôpital féminin.

Grâce à l'appui financier de quelques amis, elle ouvrit un modeste établissement de quarante lits, surtout destiné sur une base philanthropique à des veuves et à des orphelins de la guerre. Mais six ans plus tard, lors du grand incendie qui ravagea

emmener en vacances, elles s'ennuyaient. Elles sont heureuses que, lorsqu'au retour, elles peuvent reprendre leur besogne quotidienne. Les filles sont différentes, et bien que l'école ménagère en fasse d'excellentes femmes d'intérieur, elles veulent connaître d'autres plaisirs : elles lisent, aiment la toilette, le cinéma, la danse. Leurs maris, qui sont jaloux et les confineront volontiers dans leurs demeures, doivent le comprendre...

— Oh ! ils n'ont rien à craindre : hommes et femmes sont vertueux ici.

— Oui on est décent dans sa tenue, ses propos, ses écrits. Mais il n'y a pas moins un divorce sur cinq mariages...

Captaine RAY.

Une raison d'espérer

...Srnach ! un petit coin de Thurgovie... où en octobre nous ont conviés des hommes de grande expérience, de riche savoir et de grand cœur, venus de Genève, et d'autre part, tous deux de nous en apporter les trésors pour empêcher qu'aucun ne sombre dans l'inaction et le cafard. Durant cette semaine, il eût fallu avoir un don d'ubiquité... car nous avons touché à l'éducation, à l'économie politique, à l'horticulture, à la mécanique, à l'histoire, au chant, au théâtre, aux sports et — ne l'oubliions pas — aux travaux manuels. Ici, une douce jeune fille a appris à des internés graves et appliqués le tricot, et l'art hermétique du confectionneur de sandales... C'est encore vous, ô patrie de Bâle, qui étiez parmi nos maries, vous à l'abord un tantinet sévère, mais dont l'inimaginable et lumineux sourire est pour moi toute la Suisse, si discrète et si généreuse !...

Captaine BOYER.